

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 07
- Présents : 07
- Votants : 07
- Absents : 00
- Exclus : 00

**Date de convocation**  
**02.09.2025**Publication sur le site  
internet de la commune et  
transmission en Préfecture  
le 12.09.2025**Objet**Demande de location  
bureau Maison des  
Annonciades**Séance du 8 septembre 2025 à 19h30**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

**Absent Excusé** : Daniel JEANNAUX (pouvoir transmis à Emilie COULON)

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Sylvie BOURGEOIS

Une demande de location de bureau a été faite auprès de la commune par Mme [REDACTED] qui souhaite occuper les lieux à titre personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer le bureau n°4 à Mme [REDACTED]
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public de ce bureau, d'une surface de 11.25m<sup>2</sup>, à 15€/mois, comprenant les charges de chauffage, d'électricité et d'eau (conformément à la délibération du 5 février 2024).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la personne intéressée.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 08 septembre 2025

Le Maire  
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,  
Sylvie BOURGEOIS